

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de MARTIZAY

DEPARTEMENT

Séance du Vendredi 08 septembre 2006

INDRE

L'an deux mille six et le huit septembre à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Michel BLANCHIET, Maire

Présents : MM BLANCHIET, FLEURY, LOUPIAS, SAUVESTRE, VENOT, Mme NONNET, MM BEAUCOURT, SAUVEIRE, Mme PORTUGUEZ, MM ALLELY, NAVION, Mme PERIVIER, Mr DUBOIS.

Excusé : Mr Gildas JULIEN

Absent : Mr Gérard VILAIRE

A (ou) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : Mr Julien VENOT

Objet de la Délibération : Opposition au projet de ligne TGV Limoges-Poitiers en association avec les élus départementaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier cosigné par Monsieur François GERBAUD, sénateur et de Monsieur Louis PINTON, Président du Conseil Général de l'Indre qui font part de leur mécontentement face au projet de création d'une ligne à grande vitesse reliant Limoges-Poitiers.

Il précise que ces deux élus départementaux craignent d'une part que ce projet de ligne LGV affaiblisse le Commerce et l'Industrie de notre département sachant que la voie châteauroux-Paris pourrait ainsi passer au niveau secondaire.

d'autre part en termes d'aménagement du territoire l'ensemble des départements du grand centre serait laissé de côté par cette création de ligne qui de plus, entraînerait une dépense supérieure au coût d'aménagement de la ligne Limoges-Paris déjà existante.

Monsieur le Maire propose donc, au Conseil Municipal, de rejoindre les élus départementaux en s'opposant à la création de la ligne LGV Limoges-Poitiers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

MARTIZAY, le 08 Septembre 2006

LE MAIRE



cluse

Reçu à la SOUS-PRÉFECTURE
DU BLANC (Indre)

Le 19 SEP 2006



SED130700 UZ156 - Ref. 308100

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Absents
15	15	13

Date de la convention
02/09/2006

Date d'archivage

Acte rendu exécutoire
après dépôt en l'réfecture

le

et publication,

le

ou notification

le